



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, au lundi 8 juillet 2019 à 20h00 à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Marie Andrée Leduc, Louise Boudreault et messieurs les conseillers Jacques Proulx, Serge Morin, Pierre Bérubé et Michel Bisson sont présents;

Formant quorum et siégeant sous la présence du maire, M. Hugo Desormeaux

Mme Johanne Sauvé est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

**19-07-145**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s’engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d’éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

**19-07-146**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Proulx et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault que la présente séance soit ouverte à 20h00.

**19-07-147**

**3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Rapport du maire
  - 4.1 Projet Piste cyclable
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2019
8. Correspondances
  - 8.1 Tricentris – application de la clause 1.4.3 de l’entente
  - 8.2 Carte de remerciement du groupe de la “Vie Active”
  - 8.3 Suivi Rallye défi 2019
  - 8.4 Confirmation du financement programme TECQ 2019-2023
9. Voirie
  - 9.1 Rapport de la voirie
10. Urbanisme et environnement
  - 10.1 Rapport de l’inspecteur en bâtiment et environnement
11. Sécurité incendie
  - 11.1 Rapport du Service Incendie
12. Loisirs et cultures
  - 12.1 Rapport des Loisirs
  - 12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA
13. **Affaires financières/Résolutions**
  - 13.1 Liste des comptes à payer pour le mois de juin au montant de 100 980.47\$
  - 13.2 Super fête Marius Fournier – Plan de visibilité
  - 13.3 Soumissions – Sable d’hiver
  - 13.4 Mission de St-Émile-de-Suffolk
  - 13.5 Tournoi de golf – Réussite Éducative
  - 13.6 Embauche d’un trappeur
  - 13.7 Commandite – Coopérative de santé du Nord – Petite Nation
  - 13.8 Mandat de signature pour le transfert de certificat d’immatriculation – Rétro caveuse
  - 13.9 Panneaux de Bienvenue à St-Émile-de-Suffolk
  - 13.10 Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le Schéma de couverture de risques Incendie
  - 13.11 Suivi demande de lampadaire montée Trudeau



- 13.12 Adoption du projet de règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec SQ 06-005
- 13.13 Autorisation de signature pour permis SEG (Pierre Blanc)
- 13.14 Course Bateau Dragon – Don pour la Résidence Le Monarque
- 13.15 Achat de balançoires
  
- 14. Période de questions
- 15. Varia
- 16. Levée de la séance

Que l'ordre du jour soit adopté sur proposition de monsieur le conseiller Serge Morin et appuyé par monsieur le conseiller Pierre Bérubé avec les modifications apportées : points 13.13, 13.14 et 13.15.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4. RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire dépose son rapport.

**4.1 Projet piste cyclable**

Toujours en attente du ministère des Transports

**5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un contribuable demande au conseil d'obtenir un filet pour le badminton et tennis sous le Dôme.

19-07-148

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 juin 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal du 10 juin 2019.

**Adoptée à l'unanimité.**

**8. CORRESPONDANCES**

- 8.1 Tricentris – application de la clause 1.4.3 de l'entente
- 8.2 Carte de remerciement du groupe de la "Vie Active"
- 8.3 Suivi Rallye défi 2019
- 8.4 Confirmation du financement programme TECQ 2019-2023

**9. VOIRIE**

**9.1 Rapport de la voirie**

Le chef de la voirie, monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois de juin 2019.

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement**

Monsieur Blanc dépose son rapport du mois de juin 2019.

**11. SÉCURITÉ INCENDIE**

**11.1 Rapport du Service Incendie**

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport du mois de juin 2019.

**12. LOISIRS ET CULTURES**

**12.1 Rapport des loisirs**

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport du mois de juin 2019.

**12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA**

Calendrier à suivre.

**13. AFFAIRES MUNICIPALES/RÉSOLUTIONS**



19-07-149

**13.1 Listes des comptes à payer du mois de juin 2019**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Bérubé et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson que les comptes à payer du mois de juin 2019 au montant de 100 980.47\$ soient acquittés.

**Adoptée à l'unanimité.**

Je soussignée, Danielle Longtin, directrice générale de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois de juin 2019 et qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Danielle Longtin, directrice générale.

19-07-150

**13.2 Super fête Marius Fournier – Plan de visibilité**

**ATTENDU QU'**une demande de commandite a été reçue pour la Super fête Marius Fournier;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie Andrée Leduc;

**QU'**un montant de 100.00\$ soit envoyé;

**Adoptée à l'unanimité.**

19-07-151

**13.3 Soumissions – Sable d'hiver**

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été demandées;

**ATTENDU QU'**excavation Séguin et Lafleur a soumissionné pour 1500 tonnes tamisées 5.30\$ plus taxes, 3000 tonnes tamisées 3.90\$ plus taxes et 6000 tonnes tamisées 3.25\$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** Les Bois Ronds Inc a soumissionné pour 1500 tonnes tamisées 5.00\$ plus taxes, 3000 tonnes tamisées 4.00\$ plus taxes et 6000 tonnes tamisées 3.50\$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ** et monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

**QUE** la soumission d'excavation Séguin et Lafleur a été retenue pour 6000 tonnes tamisées à 3.25\$ plus taxes;

**Adoptée à l'unanimité.**

**13.4 Mission de St-Émile-de-Suffolk**

Ceci ne fait pas foi d'une résolution, par contre il a été convenu que la municipalité se dote d'une mission et d'une vision formelle. Des ateliers de travail avec monsieur le conseiller Serge Morin, conseillères Louise Boudreault ainsi que Marie-Andrée Leduc afin de proposer une version aux membres du conseil.

**13.5 Tournoi de golf – Réussite Éducative**

Ceci ne fait pas foi d'une résolution

19-07-152

**13.6 Embauche d'un trappeur**

**ATTENDU QU'**il y a un problème de castor sur le territoire de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

**QUE** monsieur Alcide Drouin (trappeur) soit appelé afin de régulariser la situation.

**Adoptée à l'unanimité.**



19-07-153

**13.8 Mandat de signature pour le transfert de certificat d'immatriculation – Rétro caveuse**

**ATTENDU QUE** la retro caveuse est immatriculée au nom de la banque HSBC;

**ATTENDU QU'**il n'y a plus de financement sur celle-ci et que la banque HSBC demande une preuve du changement;

**ATTENDU QUE** le conseil de St-Émile-de-Suffolk doit mandatée quelqu'un afin de procéder au transfert;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jacques Proulx;

**QUE** madame Danielle Longtin soit mandaté à signer tous les documents nécessaires pour procéder au transfert.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13.9 Panneaux de Bienvenue à St-Émile-de-Suffolk**

Remis à une séance ultérieure par contre qu'étant donné que ces panneaux ont été demandés depuis quelques années, monsieur le conseiller Serge Morin demande une date cible pour l'installation de ces panneaux au sud et au nord du territoire de la municipalité. La date cible soumise en réponse est le 31 octobre 2019.

19-07-154

**13.10 Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le Schéma de couverture de risque Incendie**

**ATTENDU QUE** le ministre de la Sécurité Publique a délivrée à la MRC de Papineau le 15 juin 2018 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie;

**ATTENDU QUE** l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

**ATTENDU QUE** la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

**POUR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc et **APPUYÉ** par Louise Boudreault;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser tous les objectifs annuels prévus au plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie au cours des cinq prochaines années.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité Incendie.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13.11 Suivi de demande d'installation d'un lampadaire montée Trudeau**

Le conseil désire obtenir plus de détails au niveau des coûts.



19-07-155

**13.12 Adoption du projet de règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec SQ 06-005**

**ATTENDU** que le conseil désire règlementer les animaux sur le territoire de la municipalité, la sécurité, la paix et le bon ordre;

**ATTENDU** que le conseil désire de plus, décréter que certains animaux et certaines situations ou faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 juin 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin et **APPUYÉ** par madame Marie-Andrée Leduc;

**ET RÉSOLU** à l'unanimité,

**QUE :**

Le présent règlement soit adopté.

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2** **"DÉFINITIONS"** Aux fins de ce règlement, les mots suivants signifient :

**"ANIMAL"** Un animal domestique ou apprivoisé;

**"CHIEN"** un chien, une chienne, un chiot;

**"CHIEN GUIDE"** Un chien entraîné pour aider un handicapé.

**"CONTRÔLEUR"** Outre les policiers du service de police, la ou les personnes physiques ou organismes que le conseil de la municipalité a, par résolution, chargé d'appliquer la totalité ou partie du présent règlement.

**"GARDIEN"** Est réputé gardien, le propriétaire d'un animal, la personne qui en a la garde ou l'accompagne.

**"ENDROIT PUBLIC"** Les parcs, les rues, les plages, les quais, les véhicules de transport public, les aires à caractère public, les aire ou endroit accessible au public.

**"PARC"** Les parcs situés sur le territoire de la municipalité et qui sont sous sa juridiction et comprend tous les espaces publics gazonnés ou non, ou le public a accès à des fins de repos ou de détente, de jeu ou de sport ou pour toute autre fin similaire.

**"RUE"** Les rues, les chemins, les ruelles, les pistes cyclables et les trottoirs et autres endroits publics et privés dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules situés sur le territoire de la municipalité.

**"AIRES À CARACTÈRES PUBLIC"** Les stationnements dont l'entretien est à la charge de la municipalité, les aires communes d'un commerce, d'un édifice public ou d'un édifice à logement.



**“AIRES OU ENDROITS ACCESSIBLES AU PUBLIC”** Les aires ou endroits accessibles par la public, tels que Église, terrain de la Fabrique, cimetière, centre d’achat, complexe sportif, complexe culturel, site touristique et autres aires et endroits accessibles au public.

**“PRODUCTEURS AGRICOLES”** Une personne engagée dans la production d’un produit agricole :

- a) Une personne engagée dans une production à titre de salarié au sens du Code du travail (Chapitre C-27)
- b) Une personne qui exploite la forêt sauf quand elle exploite la partie boisée de sa ferme;
- c) Une personne engagée dans la production d’un produit agricole consommé entièrement par lui-même et les membres de sa famille;
- d) Une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d’une valeur inférieure à 5000.00\$.

**ARTICLE 3** **“NUISANCES”** Constitue une nuisance et est prohibé un animal qui aboie, miaule, ou hurle d’une manière à troubler la paix.

**ARTICLE 4** **“CHIEN DANGEREUX”** Tout chien dangereux constitue une nuisance. Aux fins du présent règlement, est réputé dangereux tout chien qui :

- Mord ou attaque une personne ou un autre animal ou, manifeste autrement de l’agressivité à l’endroit d’une personne en grondant, en montrant les crocs, en aboyant férocement ou en agissant de toute autre manière qui indique que l’animal pourrait mordre ou attaquer une personne.

**ARTICLE 5** **“GARDE”** tout animal gardé à l’extérieur d’un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d’un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l’empêchant de sortir de ce terrain.

Le présent article ne s’applique aux chiens gardés par un producteur agricole en autant que le chien est gardé sur la propriété du producteur agricole.

**ARTICLE 6** **“CONTRÔLE”** Tout gardien doit avoir le contrôle de son animal en tout temps.

**ARTICLE 7** **“ENDROIT PUBLIC”** Le gardien ne peut laisser l’animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que la sienne.

**ARTICLE 8** **“MORSURE”** Lorsqu’un animal a mordu une personne, son gardien en avise le service de police le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures de l’événement.

**ARTICLE 9** **“DROIT D’INSPECTION CONTRÔLEUR”** Le conseil autorise les officiers de la municipalité et les agents de la paix à visiter et à examiner, entre 7h00 et 19h00, ou au-delà de ces heures pour un motif raisonnable, toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l’extérieur ou l’intérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupants de ces maison, bâtiment et édifice, doit recevoir ces personnes et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l’exécution de ce règlement.

#### **DISPOSITION PÉNALE**

**ARTICLE 10** **“APPLICATION”** Le responsable de l’application du présent règlement est tout officier ou employé municipal nommé par le conseil.

Le conseil autorise aussi les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à émettre des constats d’infraction pour toute contravention à l’une ou l’autre des dispositions du présent règlement.



**ARTICLE 11** "PÉNALITÉ" Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction.

**Quiconque** commet une première infraction est passible d'une amende d'au moins mille dollars (1000.00\$) et d'au plus de deux mille dollars (2000.00\$).

**Quiconque** commet une deuxième infraction est passible d'une amende d'au moins deux mille dollars (2000.00\$) et d'au plus de trois mille dollars (3000.00\$).

**Quiconque** commet une infraction subséquente à une même disposition dans une période de deux (2) ans de la première infraction est passible d'une amende d'au moins deux mille dollars (2000.00\$) et d'au plus trois mille dollars (3000.00\$)

**ARTICLE 12** "ABROGATION" Le présent règlement abroge et remplace par de nouveaux montants d'infraction les 3 alinéas de l'article 11.

**ARTICLE 13** "ENTRÉE EN VIGUEUR" Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 10 juin 2019

Adoption : 8 juillet 2019

Publication : 9 juillet 2019

Entrée en vigueur : 9 juillet 2019

19-07-156

**13.13** Autorisation de signature pour permis SEG (Pierre Blanc)

**ATTENDU QU'**afin de procéder à la capture des castors, la municipalité doit se procurer un permis SEG;

**ATTENDU QUE** ce permis en coûte 331.28\$ taxes incluses;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Bérubé et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Bisson;

**QUE** monsieur l'inspecteur Pierre Blanc fasse la demande de ce permis et est autorisé à signer les documents nécessaires;

**Adoptée à l'unanimité.**

19-07-157

**13.14** Course Bateau Dragon – Don pour la Résidence Le Monarque

**ATTENDU QU'**une course de bateau Dragon aura lieu le 10 août 2019 à Papineauville;

**ATTENDU QUE** cet événement est organisé pour des fonds pour la Résidence Le Monarque;

**ATTENDU QUE** pour participer il en coûte 120.00\$ et que monsieur Hugo Desormeaux désire y assister;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Louise Boudreault et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

**QU'**un chèque de 120.00\$ soit émis pour cet événement pour que monsieur Hugo Desormeaux y participe;

**Adoptée à l'unanimité.**



19-07-158

13.15 Achat de balançoires

ATTENDU QU'une soumission de la compagnie Tessier Récréo-Parc a été reçue pour une balançoire à 4 places;

ATTENDU QUE la soumission de la balançoire est au coût de 2445.00\$ plus taxes;

ATTENDU QUE le coût des virolles, chaînes et crochets est 1336.00\$ plus taxes et le transport est de 275.00\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Pierre Bérubé et **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Andrée Leduc;

QUE la balançoire et les accessoires soit commandé; arche 3 ½", 4 places, toute galvanisée et peinte;

Adoptée à l'unanimité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable demande si la municipalité pouvait installer un filet de badminton/tennis sous le dôme

15. VARIA

19-07-159

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU par monsieur le conseiller Michel Bisson et **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Serge Morin;

QUE la séance soit levée à 20h58.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux  
Maire

Johanne Sauvé  
Adjointe administrative